



Agir pour l'emploi et l'inclusion grâce à l'assurance chômage

+++++

Les besoins sociaux liés au chômage et à l'exclusion sont en constante augmentation. La capacité de la puissance publique à y répondre atteint ses limites.

La fédération propose de faire bouger les lignes et d'innover, pour faire de l'assurance chômage plus qu'un revenu de remplacement, mais un véritable levier pour l'emploi et l'inclusion des demandeurs d'emploi.

PROPOSITION

Le chômage et l'exclusion ne cessent de croître

+

Tout n'a pas été essayé pour agir pour l'emploi et l'inclusion

+

La convention sur l'assurance chômage est amenée à être revue

+

Les entreprises d'insertion ont prouvé leur efficacité

La **puissance publique** ne parvient pas, à elle seule, à lutter contre le chômage et l'exclusion.

La **capacité d'innovation** de la société pour l'emploi et l'inclusion doit être toute entière mise à disposition de la lutte pour l'emploi et contre l'exclusion.

Le but de l'assurance chômage est de « **renforcer la sécurisation des parcours professionnels** et favoriser la reprise d'une activité professionnelle pour les demandeurs d'emploi » (préambule de la convention 2014).

Elles mettent leur efficacité économique au service d'une finalité sociale : la construction de parcours d'insertion pour favoriser **le retour à l'emploi durable**.



En réduisant les dépenses de l'Unédic, et sur le principe du volontariat des allocataires, l'allocation chômage pourrait être utilisée pour créer des parcours d'insertion.

La fédération propose aux partenaires sociaux de mettre à l'essai une solution offrant de réelles opportunités de retour à l'emploi durable pour les demandeurs d'emploi et qui puisse être financièrement avantageuse pour l'Unédic.

Cela implique de tester, dans un cadre expérimental, l'activation de l'assurance chômage pour permettre aux allocataires de bénéficier d'un parcours en entreprise d'insertion, le nombre de parcours maximal financé par l'Etat étant aujourd'hui atteint. Ce cadre est sécurisé par le conventionnement des entreprises par les services déconcentrés de l'Etat, et l'agrément des salariés par Pôle emploi.

La base du volontarisme sera un prérequis indispensable à cette expérimentation, pour respecter les principes du régime assurantiel.

